

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Le 12 décembre 2024, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 3 décembre 2024

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2^{eme} adjoint ; Maxime CABADY; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h02. M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 4 novembre 2024
- Arrêtés d'attribution du CIA aux agents (régime indemnitaire)
- Décision modificative N°2
- Délibération de dérogation au prorata temporis pour les amortissements des subventions d'équipement versées aux administrés
- Informations diverses
 - o Point sur les travaux de rénovation des logements communaux
 - o Point sur la rencontre avec Octogone fibre
 - o Date des vœux du Maire
 - o Réunion de la commission voirie
 - o Organisation d'une rencontre « code de la route »
 - o Formation « premiers secours »
 - o Facturation des consommations d'eau
 - o Information sur les dates de fermeture de la mairie
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 4 novembre 2024

Le compte rendu de la réunion du conseil du 4 novembre 2024 est adopté sans remarque.

Arrêtés d'attribution du CIA aux agents (régime indemnitaire)

Le Conseil valide les termes des arrêtés fixant les bases de calcul du complément indemnitaire annuel soit pour Mme Lagarde 525.65€, M. Nonorgues 525.65€ et Mme Molina 1575€, montant à proratiser en fonction du temps de travail et pour Mme Molina sur le temps du début de l'année 2024.

Décision modificative N°2 du budget 2024

Le Conseil valide le reclassement de compte à compte budgétaires, sans incidence financière, suivant

Dépenses : compte 2152(041) Installations de voirie 4 320€
Recettes : comptes 203(041) Frais d'études , R&D 4 320€

Délibération de dérogation au prorata temporis pour les amortissements des subventions d'équipement versées aux administrés.

Le Conseil , en raison des montants en jeu, décide de déroger aux prescriptions de la norme comptable M57 et d'amortir les subventions d'équipement versées aux administrés sur un an, l'année suivant la mise à disposition du bien.

Point sur les travaux de rénovation des logements communaux

Les travaux de rénovation des logements communaux de Pech Mouni sont terminés. Mme le Maire présente au Conseil l'état des dépenses et des subventions attachées à ces travaux.

Elle souligne que le dépassement par rapport aux devis (13 820€ soit 4.7% sur un montant initial de 293 704€) n'est dû qu'à des compléments de travaux décidés en cours de réalisation. Elle fait état des subventions attribuées (228 770€) et du reste à recevoir (72 227€). Elle fait remarquer que le crédit relais prévu pour suppléer un retard d'encaissement des subventions n'a pas été utilisé.

Point sur la rencontre avec Octogone fibre

La rencontre du XXXX des agents d'Octogone fibre et des administrés a permis la clarification des interrogations de ces derniers.

Les dates d'arrêt du service téléphonique cuivre ont été précisées :

Fin 2025 : arrêt de la commercialisation du service

Fin 2026 : arrêt technique du service

Solution alternative : passage à la fibre optique sauf volonté particulière

Date des vœux du Maire

La présentation des vœux du Maire aura lieu le 25 janvier 2025 à la salle communale de St Igne à 11H.

Réunion de la commission voirie

M. Viven présente au Conseil un projet de travaux de voirie pour 2025. Cet état sera amendé avec le conseiller technique puis présenté à la commission voirie le 3 janvier.

Organisation d'une rencontre « code de la route »

Le Conseil retient le principe d'une rencontre des administrés avec un moniteur d'auto-école pour mettre à jour les connaissances de chacun sur le sujet. Date à fixer en février ou mars 2025.

Formation « premiers secours »

Le Conseil retient le principe d'une formation « premiers secours » par les pompiers. Date à fixer.

Facturation des consommations d'eau

M. Coutancier informe le Conseil des modifications prévues en 2026 pour la facturation des consommations d'eaux.

Actuellement , la facturation de mai correspond à la consommation réelle (sur relevé du compteur) et la facturation de novembre à une estimation . En 2026, la facturation de mai sera une estimation et la facturation de novembre correspondra au relevé du compteur.

Information sur les dates de fermeture de la mairie

Mme le Maire indique que la mairie sera fermée du 31 décembre 2024 au 2 janvier 2025.

Questions diverses

- Suite à la défaillance de l'artisan prévu initialement, recherche d'un autre artisan pour la réalisation des travaux du local des chasseurs ;
- Mme le Maire informe le Conseil de la fin des activités de l'EREF et de la reprise partielle par les services de la QRGGA. Par ailleurs, elle souligne l'ouverture d'un bureau de la parentalité à Caylus.
- Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil valide le principe de porter l'horaire de travail de M. Nonorgues à 35h/semaine. Il charge Mme le Maire de la concrétisation de ce principe.

La séance est levée à 19h50.